

**RIUNIONE DI U 25 E 26 D'OTTOBRE
REUNION DES 25 ET 26 OCTOBRE**

2018/O2/077

**REPONSE DE Mme Vanina BORROMEI
A LA QUESTION DEPOSEE PAR Mme Valérie BOZZI
AU NOM DU GROUPE LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE**

OBJET : TRAVAUX ROUTIERS SUR LES ROUTES « EX DEPARTEMENTALES »

Madame la conseillère,

En réponse à votre demande, nous vous transmettrons par écrit la liste des travaux réalisés en 2018 sur les routes départementales du Pumontu. Je précise, évidemment, que la plupart des travaux exécutés cette année sur ce réseau relèvent de décisions initiées en 2017 par l'ex conseil départemental.

S'agissant du calendrier de travaux 2019 et 2020, la Collectivité de Corse travaille actuellement à la programmation des travaux sur RT aujourd'hui donc ex routes départementales et routes territoriales dans le cadre de la préparation budgétaire. Nous sommes donc dans la période d'arbitrage et nous serons en mesure de dresser la liste des opérations programmées fin 2018, début 2019.

Vous souhaitez savoir si les opérations votées par l'ancien conseil départemental seront toutes réalisées. Comme déjà développé devant notre assemblée, nous entendons suivre une méthode travail rationnelle.

A moyens constants, la future collectivité doit définir une politique de gestion et de modernisation du réseau routier devant être à la fois efficace par la réponse aux attentes des usages et des acteurs économiques sur les axes structurants et solidaires par la garantie d'accessibilité à tous les territoires.

Il est indispensable de tenir compte de la variété des fonctions des routes et des caractéristiques des territoires traversés ; la route prendra en compte l'ensemble des usages, dans un souci de transversalité plus adaptée aux besoins des usagers.

Le diagnostic préalable permet d'identifier les enjeux prépondérants pour proposer des principes directeurs pour l'action routière, notamment une nouvelle typologie des voies.

A chaque classe sont associés des principes d'aménagement, des objectifs d'entretien et d'exploitation.

Pourra être mise en œuvre alors une véritable politique de la maintenance. En premier lieu, le gestionnaire disposera d'une connaissance fine de son réseau grâce à un système d'information géographique couplé aux bases de données de gestion. Il sera donc le plus tôt possible en mesure de programmer au mieux les actions de maintenance et ce pour éviter de laisser les désordres se développer qui nécessiteraient dans ces conditions des réparations très lourdes.

En matière d'investissement, la démarche est déjà engagée avec la construction du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI). Il est en effet convenu de réactualiser et de préciser les schémas au regard des documents de planification, des objectifs de l'Exécutif et des capacités financières de la collectivité. Il s'agit de disposer d'outils de programmation opérationnelle lisibles pour l'ensemble des acteurs concernés.

Donc, concrètement on vous proposera deux rapports, un premier je pense début d'année 2019 avec un état des lieux, les objectifs et ensuite un rapport avec la clause de revoyure du PPI tel que nous l'avions annoncé, voilà.